

Les cibles de réduction de GES et la contribution des États. La nécessité d'y voir clair

Gilles L. Bourque
chercheur

SOMMAIRE

Dans cette nouvelle note d'intervention, l'IREC se penche sur les travaux du GIEC et reconstitue les éléments permettant d'établir la véritable cible du GIEC pour maintenir le réchauffement à 1,5 °C. Elle permet aussi de comparer les cibles québécoises et canadiennes et de mesurer leurs ambitions par rapport à la cible du GIEC.

Introduction

- I. Les cycles d'évaluation du GIEC
- II. Année de référence et duperie des pays complaisants
- III. Cibles de réduction : relever les ambitions
 1. Les cibles du Québec
 2. Les cibles du Canada

Conclusion

INTRODUCTION

De toute évidence, les brigades de décrypteurs auraient besoin d'intervenir pour éclairer le débat sur les cibles de réduction de GES proposées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC). L'affaire avait pourtant (presque) commencé du bon pied avec la parution, le 8 octobre 2018, d'une manchette de l'AFP et de La Presse canadienne après la publication d'un important rapport du GIEC : « Pour le GIEC, pour rester à 1,5 °C, les émissions de CO₂ devront chuter considérablement dès avant 2030 (- 45 % d'ici 2030) »¹. Seul problème : on ne précise pas sur quelle année de référence cette réduction de 45% devrait être appliquée pour le CO₂. Le lendemain, La Presse publie une nouvelle dépêche de La Presse canadienne en mentionnant cette fois l'année de référence (2010), mais avec beaucoup de confusion sur la réduction : « Le Canada devra réduire de près de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 12 ans seulement s'il veut atteindre les objectifs plus élevés énoncés dimanche par le GIEC pour éviter les conséquences désastreuses du réchauffement de la planète. Pour éviter cela, le monde entier doit réduire ses émissions chaque année d'ici 2030, de manière à ce qu'elles ne dépassent pas 55 pour cent de ce qu'elles étaient en 2010 »². D'une part, l'auteur de l'article effectue un sérieux glissement sur la cible en parlant d'une réduction de 'près de moitié' des 'gaz à effet de serre' (plutôt que le -45% des CO₂ cité précédemment). D'autre part, on insiste de façon plutôt incongrue, sur le niveau à ne pas dépasser dans les prochaines années. Incongrue, puisque ce niveau est justement dépassé depuis des années, voire des décennies !

Un an plus tard (en décembre 2019), la même journaliste précise ceci dans un article qui commente les cibles fédérales de lutte aux changements climatiques : « En 2018, un rapport sur le climat de l'ONU a suggéré au monde de réduire ses émissions de moitié, d'ici 2030 — bien plus que ne le fait actuellement aucun pays — pour éviter une catastrophe »³. Cette fois non

1 https://plus.lapresse.ca/screens/1b0f43af-d571-4347-b661-3e1bd237d87d__7C__0.html

2 <https://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201810/09/01-5199615-climat-le-canada-est-a-des-lieues-des-nouvelles-cibles.php>

3 <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-12-04/ottawa-indecis-sur-des-hausses-de-la-taxe-carbone>

seulement l'information est fautive concernant la réduction (le 'près de moitié' mentionné l'an dernier est devenu la moitié), mais elle ne mentionne même plus l'année de référence, information tout à fait essentielle à la juste évaluation de cette cible. Malheureusement, cette information semble être devenue la référence 'officielle' bien qu'elle n'ait pas été correctement validée. En effet, depuis cette publication, presque tous les intervenants ont repris cette cible pour référence. Un collègue de la Presse canadienne affirme en effet quelques jours plus tard : « Actuellement, le Québec vise à réduire de 37,5 % ses émissions de GES pour 2030, par rapport au niveau de 1990, conformément à ses engagements internationaux. Et cet objectif ne changera pas, même si le GIEC demande 50 % »⁴. Un responsable de Greenpeace précise, pour sa part : « Non seulement on n'est pas en voie d'atteindre notre propre cible, mais cette cible n'est même pas assez ambitieuse. Le GIEC nous dit qu'il faut couper la moitié des émissions de carbone d'ici 2030 »⁵. Sur le même sujet, un autre journaliste affirme le même jour : « La cible de 37,5 % de réduction des émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 1990) est maintenue. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) demande cependant de viser moins 50 % pour 2030 et zéro émission en 2050, afin de limiter le réchauffement de la planète »⁶.

Malheureusement, ces propos sèment la confusion quant à la hauteur véritable de la cible proposée par le GIEC. Ils brouillent également les choses en se trompant sur le type d'émission à laquelle la réduction devrait s'appliquer (sur le carbone ou sur l'ensemble des GES). Pour finir, la confusion s'épaissit encore à propos de la juridiction pour laquelle elle serait applicable (le Canada, le Québec ou l'ensemble des pays). Pour démêler tout ça, il faut prendre la peine de faire un bref retour en arrière sur les négociations climatiques pour comprendre les raisons de cette confusion. La progression des connaissances scientifiques sur les limites de nos émissions a pu provoquer les glissements d'interprétation qui se sont opérés au fil du temps. Il faut reconstituer les moments de cette progression.

I LES CYCLES D'ÉVALUATION DU GIEC

C'est à l'occasion de la COP21 à Paris, le 12 décembre 2015, que les Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sont parvenues à un accord historique pour élaborer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et s'engager à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C. Pour mener leurs discussions, les participants à cet accord s'étaient appuyés sur le rapport de synthèse résultant du cinquième Rapport d'évaluation (RE5) du GIEC. Déposé en novembre 2014, ce cinquième rapport mettait un point final à un cycle d'évaluation qui avait débuté en 2009.

Ce Rapport de synthèse de 2014 se voulait l'évaluation la plus complète des changements climatiques jamais entreprise par le GIEC. Son principal apport aura été d'établir hors de tout doute « que l'influence de l'homme sur le système climatique est manifeste et de plus en plus forte et que l'on observe ses incidences sur tous les continents et dans tous les océans »⁷. Le GIEC est désormais certain à 95 % que l'homme est la première cause du réchauffement planétaire actuel. Le rapport établit que les scénarios d'atténuation les plus probables pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels conduisent à des concentrations atmosphériques maximales d'environ 450 particules par million (ppm) éqCO₂⁸ ou moins à l'horizon de 2100, des scénarios qui se caractérisent par une réduction mondiale de 41 à 72 % des émissions de GES entre 2010 et 2050, et par des émissions presque nulles, voire négatives en 2100.

4 <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-12-11/le-quebec-est-pret-a-reduire-davantage-ses-ges-pour-2050>

5 <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-06-19/remous-autour-du-plan-vert>

6 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1713125/plan-economie-verte-2030-quebec-ges-environnement>

7 https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf

8 À titre de comparaison, le quotidien britannique The Guardian, qui publie hebdomadairement un indice des concentrations atmosphériques mondiales, indiquait dans son édition du 12 décembre 2020 qu'il atteignait le niveau de 413,39 ppm alors qu'en décembre 2010 il se situait à 389,82 ppm (valeur préindustrielle : 280 ppm)

Le rapport signale par ailleurs que très peu d'études ont exploré les scénarios d'un réchauffement inférieur ou égal à 1,5 °C d'ici 2100. Il précise néanmoins que ceux-ci conduisent d'ici à 2050 à des concentrations atmosphériques inférieures à 430 ppm eqCO₂ et à des émissions se situant entre 70 et 95 % au-dessous des émissions de 2010 et, en 2100, entre 110 et 120 % au-dessous des émissions de 2010. On peut donc se réjouir que, malgré cette absence d'études sur la limite à 1,5 °C, les participants au COP21 de Paris se soient néanmoins engagés à l'inscrire clairement dans l'Accord qui résultera de cette rencontre. L'on comprendra ainsi pourquoi la réalisation d'études pour enrichir les connaissances sur cette limite du réchauffement à 1,5 °C est devenu l'un des objectifs clés du cycle d'évaluation suivant.

C'est à l'occasion de la 41^e session de ses travaux (quelques mois après la COP de Paris, en février 2015), que le GIEC décide alors d'amorcer un sixième cycle d'évaluation et de produire un nouveau Rapport pour les négociations qui allaient se poursuivre après la COP21, que l'on anticipait comme étant décisives. À sa 42^e session (octobre 2015), le GIEC élit le nouveau Bureau chargé de superviser la rédaction du sixième rapport d'évaluation et le mandate pour procéder à la réalisation de trois rapports spéciaux : le premier devait porter sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C (le rapport préliminaire a été publié le 8 décembre 2018), le second sur le changement climatique et les terres émergées (publié le 8 août 2019) et le dernier sur l'océan et la cryosphère (publié en septembre 2019). Pour s'assurer d'inclure leurs principaux résultats au sixième Rapport d'évaluation, les trois groupes de travail réguliers du cycle d'évaluation devaient finaliser leurs contributions en 2021 pour que la version finale du rapport de synthèse soit complétée au premier semestre de 2022.

C'est dans ce premier Rapport spécial sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C, portant plus spécifiquement sur « les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre », que l'on retrouve une estimation des réductions de GES qui seraient nécessaires pour parvenir à cette limite du réchauffement. C'est à ce rapport de 2018 que font référence les journalistes cités en introduction. On peut en effet lire dans la version française du résumé à l'intention des décideurs politiques le paragraphe suivant :

Dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minime, les émissions anthropiques mondiales nettes de CO₂ diminuent d'environ 45 % depuis les niveaux de 2010 jusqu'en 2030 (intervalle interquartile : 40-60 %), devenant égales à zéro vers 2050 (intervalle interquartile : 2045-2055). Pour limiter le réchauffement planétaire à moins de 2 °C, les émissions de CO₂ devraient diminuer d'environ 25 % d'ici à 2030 dans la plupart des trajectoires (intervalle interquartile : 10-30 %) et devenir nulles vers 2070 (intervalle interquartile : 2065-2080). Dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C, les émissions de gaz autres que le CO₂ font l'objet de fortes réductions, d'ampleurs équivalentes à celles figurant dans les trajectoires qui limitent le réchauffement à 2 °C (degré de confiance élevé)⁹.

Autrement dit, les contributeurs à ce rapport du GIEC estiment qu'une trajectoire qui limite la hausse des températures à 1,5 °C impliquerait une réduction de 45% par rapport à 2010 pour 2030 des émissions de CO₂ ainsi que la neutralité carbone pour 2050. Par contre, pour les autres gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbone et divers aérosols), ils estiment que des réductions équivalentes à une trajectoire de 2 °C (-25% par rapport à 2010) seraient suffisantes pour 2030. Puisque le dioxyde de carbone représentait en 2010 autour de 80% des émissions mondiales de GES, la moyenne pondérée des estimations faites par les scientifiques du GIEC nous ramènerait donc, pour 2030, à une cible corrigée de réduction de 41% par rapport à 2010 de l'ensemble des GES (voir tableau 1).

9 https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf , page 14

Tableau 1. Les cibles du GIEC pour la réduction de CO₂ et de GES

Cibles 2030 par rapport à 2010	Réduction de CO ₂	Réduction d'autres GES (CH ₄ , NoX, HFC, autres)	Réduction totale de GES
Trajectoire pour une limite à 1,5°C	-45%	-25%	-41%
Trajectoire pour une limite à 2°C	-25%	-25%	-25%

C'est sur la base de ces estimations proposées par le rapport du GIEC de 2018 qu'auront à travailler les participants à la COP26 de Glasgow sur le climat, qui a été reportée au mois de novembre 2021 pour cause de pandémie. Mais il faut bien comprendre qu'il s'agit là d'une contribution préliminaire du GIEC qui devra être confirmée dans les démarches ultérieures de la communauté scientifique, avec une estimation définitive qui prendra forme lors de la publication du sixième rapport d'évaluation au premier semestre de 2022. En l'état, il faut également avoir conscience qu'il s'agit d'une estimation globale, faite pour l'ensemble des pays du monde. Par conséquent, il faut donc s'attendre à ce que les Parties à l'Accord de Paris cherchent à préciser leurs objectifs nationaux ou régionaux de réduction de manière à les faire correspondre à leur capacité et à leur situation particulière. Mais d'ici là, c'est bien sur la base de cette estimation préliminaire du GIEC que les participants à la COP26 de Glasgow devront mesurer leurs engagements.

II ANNÉE DE RÉFÉRENCE ET DUPERIE DES PAYS COMPLAISANTS

Avant de nous pencher explicitement sur la comparaison des cibles québécoises et canadiennes de réduction de GES par rapport aux cibles proposées par le GIEC, nous allons d'abord traiter le problème posé par les changements touchant les années de référence utilisées pour fixer ces cibles. La nouvelle estimation de réduction avancée par le GIEC est à plusieurs points de vue tout à fait essentielle pour les suites à donner à l'Accord de Paris, en proposant aux décideurs une cible intermédiaire à atteindre (pour 2030) qui leur manquait jusqu'à ce jour. Mais elle a aussi un défaut majeur : en remplaçant l'année de référence de 1990 comme base de la réduction par celle de 2010, les membres du GIEC jouent un très mauvais tour à la cohérence et à la compréhension de la lutte au réchauffement. Nous ne sommes pas assez familiers avec les démarches du GIEC pour attribuer une raison particulière à ce glissement de l'année de référence. Il serait peut-être mal à propos d'en conclure trop rapidement qu'elle découle des pressions politiques de certains gouvernements¹⁰.

On peut, en effet, facilement comprendre qu'entre les 35 pays industrialisés de l'annexe 1 du protocole de Kyoto qui étaient légalement tenus de réduire leurs émissions de GES en dessous des niveaux de 1990 sur une période de cinq ans (entre 2008-2012), et les autres pays signataires de l'Accord de Paris qui, pour plusieurs raisons justifiables, ont pu continuer à augmenter leurs émissions pendant la même période, l'année de référence de 1990 peut très rapidement apparaître comme beaucoup trop exigeante pour ces derniers. Mais en choisissant aujourd'hui une nouvelle référence unique de 2010 pour tous les pays signataires de l'Accord de Paris, ne fait-on pas directement le jeu des pays industrialisés irresponsables qui, comme l'Australie, le Canada et les États-Unis, ont profité de la flambée des prix des ressources énergétiques en étant complaisants envers les entreprises fortement émettrices, alors que d'autres pays leur serraient la vis ? Dans tous les cas, on peut affirmer sans trop se tromper que ces États ont largement profité, voire dans plusieurs cas entretenus, le flou entourant l'identité des cibles et des dates de référence.

¹⁰ Rappelons que les rapports du GIEC sont rédigés grâce à l'implication d'experts du changement climatique avec le concours des utilisateurs des rapports, y compris des représentants des États.

Pour illustrer la duperie que peut représenter le choix de l'année de référence pour les cibles d'émission de certains pays, nous prendrons comme exemple les cas du Québec et du Canada. Dans le tableau 2 nous comparons différents scénarios selon la hauteur des objectifs de réduction des émissions de GES pour ces deux juridictions. Pour le Québec, nous indiquons successivement l'année de référence et les émissions de l'année de référence choisie¹¹, les émissions cibles pour 2030 ainsi que la cible de réduction des émissions à atteindre en 2030 par rapport à celles de 1990 pour trois scénarios de réduction : 1) la cible actuelle du Québec (-37,5% par rapport à 1990), 2) la cible du GIEC corrigée pour l'ensemble des GES (-41% par rapport à 2010) auxquels nous avons ajouté 3) la cible du GIEC pour le CO₂ (-45% par rapport à 2010) mais que nous appliquons à l'ensemble des GES (en rouge). Pour le Canada, nous indiquons les mêmes quatre éléments pour deux scénarios de réduction : 1) la cible actuelle du Canada (-30% par rapport à 2005) et 2) la cible du GIEC corrigée pour l'ensemble des GES (-41% par rapport à 2010).

Tableau 2. Comparaison de scénarios selon la hauteur des objectifs de réduction de GES, Québec et Canada

	Scénarios selon les objectifs de réduction d'émissions de GES	Année de référence	Émissions à l'année de référence (Mt)	Émissions en 2030 selon la cible à atteindre (Mt)	Baisse d'émissions en 2030 par rapport à 1990 (%)
Québec	Baisse de 37,5%	1990	86,7	54,2	-37,5%
	Baisse de 41%	2010	79,9	47,1	-45,6%
	Baisse de 45%	2010	79,9	43,9	-49,3%
Canada	Baisse de 30%	2005	730	511	-15,3%
	Baisse de 41%	2010	691	408	-32,4%

L'intérêt de cet exercice est de comparer les écarts entre des scénarios établis selon des années de référence différentes en les ramenant à une référence commune, l'année 1990 (dernière colonne). Pour le Québec, la différence des taux de réduction entre les scénarios est significative. Par exemple, l'adoption du scénario corrigé du GIEC (-41% par rapport à 2010) représenterait une baisse supplémentaire de 7,1 Mt de GES par rapport à la cible actuelle de réduction du Québec (-37,5% par rapport à 1990). Lorsqu'on ramène ce 2^e scénario à la même année de référence (1990), on constate que la cible du GIEC s'élève à -45,6%, ce qui, pour le Québec, représente un effort supplémentaire de 8,1 points de % supplémentaire par rapport à sa cible actuelle. Par ailleurs, si on appliquait inconsidérément la cible de -45% par rapport à 2010 non pas aux seules émissions de CO₂, comme le fait le GIEC, mais à l'ensemble des GES, on obtient alors – et c'est le troisième scénario – une réduction de carbone de 49,3% par rapport à 1990, soit approximativement la valeur qui circule depuis quelque temps dans les médias. Or, si cette supposée cible du GIEC (-50%) est fautive pour le Québec, elle l'est encore plus lorsque l'on parle du Canada !

En effet, lorsque l'on compare ces résultats à ceux du Canada, on ne peut que constater la pertinence et l'importance de se rapporter à une même année de référence pour comparer l'effort des uns et des autres. Pour un pays dont la population et les dirigeants ont alimenté pendant des décennies le déni du rôle des énergies fossiles dans les changements climatiques, on peut constater que les ambitions apparentes étaient trompeuses et qu'en vérité elles étaient ridiculement basses. Ainsi, en ramenant le calcul du taux de réduction à l'année de base de 1990, il appert que la cible de réduction de 30% calculée par rapport à 2005 ne représente plus qu'une réduction de 15,3%. On constate

11 Aux fins de la présente comparaison, nous avons choisi d'utiliser les données des émissions de GES canadiennes et québécoises publiées par Environnement et Changement climatique Canada. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>. Il faut signaler que les émissions québécoises mesurées par ECCC divergent significativement des données des inventaires québécois. On en reparle plus loin.

dans le même tableau 2 que l'adoption du scénario corrigé du GIEC (-41% par rapport à 2010) représenterait pour le Canada une baisse supplémentaire d'un peu plus de 100 Mt de GES par rapport à son ancienne cible, doublant ainsi la baisse des émissions en % lorsque que l'on utilise l'année de référence de 1990 (on passe de 15,3 à 32,4%), qui reste néanmoins fort loin du supposé 50% de baisse qui circule dans les médias.

Ces rajustements de base de calcul font bien voir les différences respectives d'effort et de contribution pour le Québec et la Canada que représentent les cibles proposées par le GIEC. Alors que le Canada a fortement augmenté ses émissions entre 1990 et 2010, soit de près de 90 millions de tonnes de GES, de son côté le Québec baissait les siennes de de 6,8 millions de tonnes pour la même période. Dans ce contexte, l'application du scénario de réduction du GIEC s'appuyant sur les émissions de 2010 comme référence s'avère particulièrement inéquitable puisqu'il favorise les pays délinquants qui ont continué à polluer la planète. Lorsque l'on compare les réductions d'émissions proposées par le GIEC par rapport à 1990, il apparaît clairement que l'effort demandé au Canada est beaucoup moins grand (-32,1%) que celui demandé au Québec (-45,6%) pour l'échéance de 2030. En ayant une estimation plus juste des efforts réels de diminution des GES ainsi que de la marge de manœuvre restante du Canada pour atteindre les cibles appropriées, nous voyons immédiatement qu'il ne reste aucune place pour le développement du complexe des sables bitumineux, qui est activement soutenu par le gouvernement canadien.

III CIBLES DE RÉDUCTION: RELEVER LES AMBITIONS

Dans le Rapport spécial sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C, les rédacteurs indiquent : « les trajectoires qui tiennent compte des mesures annoncées par les pays en matière d'atténuation jusqu'en 2030 sont dans l'ensemble compatibles avec les trajectoires à moindres coûts qui prévoient un réchauffement planétaire d'environ 3 °C en 2100 »¹². De toute évidence, les ambitions qui prévalaient jusqu'à maintenant ne sont pas à la hauteur des enjeux. Or, c'est justement à l'occasion de la COP26 de Glasgow que les Parties à l'Accord de Paris devront communiquer une première mise à jour quinquennale de leur cible de réduction, avec un niveau d'ambition plus élevé. Il est important de rappeler que les Parties signataires de l'Accord de Paris n'ont pas l'obligation d'atteindre des cibles spécifiques de réduction, comme l'avaient convenu les Parties au Protocole de Kyoto¹³, mais bien l'obligation de se donner des cibles de réduction, inscrites dans leurs engagements nationaux, dites « contribution déterminée au niveau national » (CDN - NDC selon l'acronyme anglais), et de les mettre en œuvre. Il était par contre prévu qu'à tous les cinq ans, les pays signataires auraient l'obligation de réaliser une mise à jour de leur contribution nationale, mise à jour qui devra représenter une progression par rapport à leur cible antérieure.

En date de décembre 2020, 71 pays (sur les 197 signataires et les 186 qui l'ont ratifié) se sont engagés à hausser leur ambition, dont une cinquantaine devait avoir déposé leur nouvelle CDN avant la fin de l'année¹⁴. Alors que l'engagement au zéro émission nette pour 2050 semble être devenu très populaire parmi les tenants de cette hausse des ambitions, puisque cela engage peu les dirigeants actuels à prendre des actions radicales dans le court terme¹⁵, c'est sur l'objectif intérimaire de 2030 qu'on va probablement voir se cristalliser les enjeux et les écarts entre les différents pays. Jusqu'à récemment, on percevait un très faible intérêt des dirigeants québécois et canadiens actuels à s'engager à hausser leur cible intermédiaire. Au début de décembre, cependant, alors que le premier ministre Justin Trudeau annonçait son intention de hausser la taxe carbone jusqu'à une valeur de 170\$ la tonne sur l'horizon de 2030, il annonçait du même coup que le Canada allait lui aussi rehausser ses objectifs de réduction. D'après les projections du gouvernement fédéral, les nouvelles mesures proposées pourraient permettre de réduire davantage

12 https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf
voir paragraphe D.1.1, p.20

13 Le protocole signé à la COP3 de Kyoto visait à réduire, entre 2008 et 2012, d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 les émissions de six gaz à effet de serre : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones

14 <https://unfccc.int/news/climate-ambition-summit-builds-momentum-for-cop26>

15 <https://www.ledroit.com/actualites/greta-thunberg-critique-les-promesses-vides-cinq-ans-apres-laccord-de-paris-ff1da6000c03c6f4d2aaf7108fd45e9d>

les émissions canadiennes de GES, ce qui représenterait une fourchette de diminution de 32 % à 40 % par rapport aux niveaux de 2005 en 2030¹⁶.

Les cibles du Québec

Nous reviendrons plus loin sur l'ampleur de ces nouvelles ambitions canadiennes, qui restent encore de l'ordre du discours. Commençons plutôt par les ambitions québécoises, alors même que nous apprenons, avec le dévoilement tardif en décembre dernier de l'inventaire des émissions québécoises de 2018, que la trajectoire que nous suivons nous éloigne de nos cibles de réduction. En fait, le bilan du Québec dépend de l'inventaire auquel nous faisons référence¹⁷. Selon l'inventaire québécois, les émissions de GES auraient baissé d'à peu près 100 000 tonnes en 2018, mais après avoir connu une hausse de 2,4 millions de tonnes en 2017. L'inventaire du fédéral signale plutôt une hausse de 1,9 million de tonnes en 2017 suivie par une augmentation de 2,2 millions de tonnes en 2018. Néanmoins, dans les deux cas, la réduction des GES par rapport à 1990 régresse de plusieurs points de % entre 2016 et aujourd'hui. Pourtant, le Québec a amplement les moyens de faire mieux.

Nos propres estimations nous permettent de penser qu'une cible de réduction de 40% par rapport à 1990 pour 2030 serait un objectif tout à fait atteignable. En effet, sur la base des propositions inventoriées dans nos trois plus importants rapports de recherche sur la transition énergétique (dans les secteurs du bâtiment, du transport et de l'énergie¹⁸), nous avons obtenu une estimation de réduction globale de 40,3% des émissions de GES par rapport à 1990 sur l'horizon de 2030, grâce à un effort réalisé en grande partie par les secteurs du transport et du bâtiment, et dans une moindre mesure par le secteur industriel. En ce qui nous concerne, il s'agit là de la base minimale qu'un scénario québécois conséquent de réduction des émissions devrait considérer pour 2030. Par ailleurs, si nous ajoutons aux propositions contenues dans ces trois rapports les recommandations subséquentes issues de nos recherches plus récentes, par exemple sur les énergies renouvelables¹⁹, sur le transport commercial²⁰ et dans l'agriculture²¹, nous estimons que le Québec pourrait relever son ambition de réduction de quelques points de pourcentage supplémentaires. C'est la raison pour laquelle nous proposons que le gouvernement du Québec rehausse ses engagements sur une fourchette de cibles de réduction des GES pour 2030, avec un niveau de réduction minimal à atteindre de 40% par rapport à 1990, mais en poursuivant les efforts pour aboutir à un niveau plus ambitieux de réduction de 45% des émissions par rapport à 1990. On retrouve dans le tableau 3 ce que pourraient représenter les efforts de réduction pour cette fourchette de cibles de réduction, que nous comparons avec la cible du GIEC (base 2010).

16 ECCC, Un environnement sain et une économie saine, Le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète, 2020.

17 Comme nous le soulignons dans la note 11, les émissions québécoises mesurées par ECCC divergent significativement des données des inventaires québécois. Les données de l'inventaire québécois le plus récent signalent par exemple des écarts avec l'inventaire canadien autour de 2 millions de tonnes de GES pour 7 des 29 années de la période couverte (1990-2018), y compris pour les émissions de 2018.

Voir <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2018/inventaire1990-2018.pdf>

18 Gilles L. Bourque, Gabriel Ste-Marie et Pierre Gouin, Habitation durable et rénovation écoénergétique : agir sans s'endetter, Rapport de l'IRÉC, février 2014; Gilles L. Bourque et Michel Beaulé, Financer la transition énergétique dans les transports, Rapport de l'IRÉC, octobre 2015; Gilles L. Bourque, Noël Fagoaga, Robert Laplante et François L'Italien, Transition du secteur énergétique. Amorcer une rupture, Rapport de l'IRÉC, janvier 2017.

19 En particulier sur l'hydrogène propre (Gilles L. Bourque et Noël Fagoaga, L'hydrogène, un vecteur énergétique pour la transition, Note de recherche de l'IREC, janvier 2020) et les biocarburants (Noël Fagoaga, Les territoires face aux changements climatiques - Une approche intégrée de transition, Note d'intervention de l'IRÉC no 61, octobre 2017).

20 Gilles L. Bourque, Électrification du transport commercial : le cas de l'Advanced Clean Trucks de la Californie, Note d'intervention de l'IRÉC no 70, septembre 2020.

21 Noël Fagoaga et al., Un plan pour une économie verte ou une politique de transition ? Note d'intervention de l'IRÉC no 71, décembre 2020, page 5.

Tableau 3. Proposition d'une fourchette de cibles de réduction de GES du Québec, pour 2030

	Fourchette de baisse d'émissions de GES par rapport à 1990	Baisse d'émissions de GES par rapport à 2010 (%)	Émissions en 2030 selon la cible à atteindre (Mt)	Baisse à réaliser entre 2018-2030 (Mt)
Québec	-40%	-35,0%	52,0	-30,6
	-45%	-40,4%	47,7	-34,9

Cette fourchette de cibles représenterait pour le Québec une baisse de plus de trente millions de tonnes de GES d'ici 2030. Pour la borne inférieure de la fourchette, cette cible de réduction impliquerait une diminution de 30,6 millions de tonnes de GES entre 2018 et 2030, alors que pour la borne supérieure elle représenterait une baisse de 34,9 millions de tonnes. Avec la borne supérieure de cette fourchette, le Québec se placerait ainsi sur la trajectoire qui limiterait la hausse des températures à 1,5 °C (soit un écart de seulement 0,6 point de % de moins que le 41% par rapport à 2010 proposé par le GIEC). Nous estimons qu'un engagement ferme des Québécois pour atteindre cette borne supérieure de la cible représenterait un apport juste et raisonnable du Québec à la lutte commune contre les changements climatiques.

À ceux qui déclarent que le Québec pourrait être plus ambitieux pour 2030, en suivant l'exemple de l'Union européenne, et viser un objectif de 55% de réduction par rapport à 1990, nous répondons que la situation du Québec est totalement différente de celle de l'Europe. La raison est fort simple : la proportion élevée de l'utilisation du charbon pour produire de l'électricité en Europe rend cette cible de 55% sinon facile, du moins tout à fait réalisable dans le moyen terme. Faisons l'exercice suivant pour expliquer la différence. Supposons que le Québec avait eu en 1990 une proportion équivalente à celle de l'Union européenne d'électricité provenant de centrales au charbon, soit de 40%. Selon un tel scénario, les émissions de GES du Québec en 1990 auraient été de 142,7 millions de tonnes de GES plutôt que 86,6 millions²². Dans un tel cas, la fermeture des centrales au charbon sur l'horizon 2030 et leur remplacement par des énergies renouvelables aurait permis à elle seule de diminuer de 39,3% les émissions de GES par rapport à 1990. Les 15,7 points de % supplémentaires pour atteindre une cible de 55% de réduction auraient alors été relativement plus faciles à atteindre pour les secteurs du transport, du bâtiment et de l'industrie.

Nous n'affirmons pas que la fermeture de centrales au charbon représente une mesure facile à réaliser, notamment d'un point de vue social. Néanmoins, elle fait partie des scénarios de réduction d'émissions les plus urgentes et les plus réalisables à court terme, et au moindre coût. Tous les pays qui se sont donnés des cibles supérieures à celle proposée par le GIEC sont caractérisés par le fait d'avoir un réseau énergétique à forte intensité carbone, principalement issue du charbon. Ce n'est pas le cas du Québec. Il doit donc mettre en branle des mesures de transition qui, comme dans les secteurs du transport et du bâtiment, représenteront des investissements massifs de transformation des infrastructures dans le court terme, mais avec des résultats (de réduction de GES) qui apparaîtront plus fortement dans le moyen et le long terme. Si ces efforts massifs de transition sont rapidement mis en œuvre, on devrait cependant assister au cours des années 2030-2040 à un renversement décisif des émissions québécoises de GES.

22 À raison de 950 grammes de CO₂ par kWh pour la combustion de charbon, contre 4 grammes pour l'hydroélectricité.

Les cibles du Canada

Revenons maintenant aux nouvelles ambitions canadiennes. Nous retrouvons dans le tableau 4 les résultats de calcul pour la fourchette de cibles de réduction issues des nouvelles projections du gouvernement fédéral (une diminution de 32 % à 40 % par rapport aux niveaux de 2005 en 2030). On avait vu, dans le tableau 2, que l'ancienne cible canadienne représentait une réduction de seulement 15,3% par rapport à 1990. Dans le tableau 4 on peut voir que, lorsque l'on ramène la fourchette des nouvelles cibles du fédéral à l'année de référence de 1990, on obtient des réductions de 17,7% à 27,4%. Autrement dit, si pour sa borne supérieure cette éventuelle nouvelle cible canadienne représenterait un niveau de 12 points de % supérieurs à l'ancienne cible fédérale, elle resterait malgré tout de 10 points de % inférieurs à la cible actuelle du Québec (-37,5% par rapport à 1990).

Tableau 4. Nouvelles cibles de réduction de GES du Canada, pour 2030

	Fourchette de baisse d'émissions de GES par rapport à 2005	Baisse d'émissions de GES par rapport à 2010 (%)	Émissions en 2030 selon la cible à atteindre (Mt)	Baisse à réaliser entre 2018-2030 (Mt)	Baisse d'émissions de GES par rapport à 1990 (%)
Canada	-32%	-28,2%	496,4	-232,6	-17,7%
	-40%	-36,6%	438,0	-291,0	-27,4%

Étant donné ce qui a été invoqué précédemment concernant la nouvelle année de référence du GIEC (un choix qui favorise les pays complaisants avec les pollueurs), il s'avère effectivement que la borne supérieure de la fourchette proposée par le Canada lui permettrait de se rapprocher du scénario du GIEC corrigé pour l'ensemble des GES (-41% par rapport à 2010). En effet, comme le montre le tableau, lorsqu'on ramène cette borne supérieure de la fourchette canadienne à l'année de référence de 2010, on obtient une baisse de 36,6%, soit un écart de seulement 4,4 points de % de la cible du GIEC. On peut donc en conclure que, grâce en bonne partie à sa complaisance envers les lobbys des énergies fossiles, le gouvernement canadien n'aura jamais été aussi près d'atteindre les cibles de la communauté internationale avec son éventuelle nouvelle cible. Du moins, dans les discours.

CONCLUSION

Nous l'avons mentionné précédemment, c'est sur la base de la trajectoire évaluée dans le rapport du GIEC de 2018 qu'auront à travailler les participants à la COP26 de Glasgow, en novembre 2021. Cette trajectoire qui limite la hausse des températures à 1,5 °C impliquerait une réduction de 41% par rapport à 2010 de l'ensemble des GES, sur l'horizon de 2030. Les contributions nationales de chaque Partie devront tenir compte de ces estimations en fonction de leur capacité et de leur situation particulière. Si le Canada confirme à cette occasion sa nouvelle fourchette de cible de diminution de 32 % à 40 % des émissions de GES par rapport à 2005 en 2030, cela voudrait dire qu'il devra diminuer ses émissions de 291 millions de tonnes de GES entre 2018 et 2030, alors qu'entre 2005 et 2018 ses émissions ont baissé de ... 1 million de tonnes ! S'il veut réaliser ses engagements, le Canada devra donc, dès cette année, mettre fin au développement des énergies fossiles, de manière à ce que les provinces productrices d'énergies fossiles cessent d'annuler les efforts de réduction des autres provinces²³. C'est ici que les contradictions entre le discours et les mesures réelles de lutte aux GES au Canada sont les plus évidentes.

Quant au Québec, nous avons montré dans nos recherches que les technologies actuelles et que nos capacités socioéconomiques rendent tout à fait possible de revoir à la hausse nos ambitions de réduction de GES. D'autant plus que les acteurs sociaux québécois recommandaient²⁴ au ministre Charrette des mesures beaucoup plus ambitieuses que celles que l'on retrouve dans le Plan pour une économie verte (PEV). S'il reste à ce gouvernement le minimum de volonté à assumer ses responsabilités face à la crise climatique, il comprendra qu'il est temps de refaire ses devoirs et de rehausser ses ambitions. Sa lenteur et son manque d'audace vont nous priver de la prospérité durable que rendrait possible l'immense potentiel de notre portefeuille d'énergie renouvelable non encore exploitée. C'est aussi exposer toute notre économie à subir la concurrence des pays qui auront misé sur le changement de paradigme. Nous n'avons pas les moyens d'un tel gaspillage.

23 Il devra entre autres cesser de représenter les intérêts du lobby pétrolier auprès du nouveau président des États-Unis. Nous reviendrons sur cet enjeu en cours d'année.

24 Voir l'article de Thomas Gerbet (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1733874/consensus-quebec-plan-economie-verte-pev-environnement>) ainsi que le rapport intitulé Contribution des coordonnateurs des groupes de travail de la société civile. Conditions gagnantes et principes partagés. Présentée dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC). https://drive.google.com/file/d/1R3VUZMke5N2xRXWnW_NLydh15iyS8jcV/view

Institut de recherche en économie contemporaine
10 555, av. de Bois-de-Boulogne
Montréal, Québec, H4L 1L4
<https://irec.quebec> | info@irec.quebec
ISBN 978-2-924927-58-8